



**REGLEMENT TECHNIQUE PATINAGE ARTISTIQUE  
POUR LA ZONE NORD OUEST  
(LIGUES DE BRETAGNE, PAYS DE LOIRE, NORMANDIE)  
SAISON 2018-2019 (V12)**

(extrait du cahier des charges portant sur l'organisation  
d'une compétition régionale de patinage artistique)

**Article 35 :**

Le règlement technique de la compétition pour les national 1, national 2, national 3, régional 1, suit le règlement national des compétitions de patinage artistique<sup>1</sup>.

**Article 36 :**

Le règlement technique de la compétition pour les adultes suit le règlement national des compétitions de patinage artistique.

**Article 36bis :**

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement R2 et R3 et Handi, les dispositions générales et les dispositions techniques relatives aux compétitions du règlement international ISU sont applicables

**Article 37 :**

Pour le régional 2 (**R2**), le règlement suivant a été adopté par les trois ligues de la zone nord-ouest :

Catégories	Test maximum	Contenu	Temps
POUSSIN Né après 01/07/2010	PA max	- 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, 6 tours, niveau 1 max - au maximum une séquence de pas ou une séquence chorégraphique qui aura toujours une valeur de base fixe. Les juges l'évalueront uniquement avec des GOE	2'30 +/- 10secondes
AVENIRS Né entre le 01/07/2008 et le 30/06/2010	PN3	- 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, minimum 6 tours, niveau 1 max - au maximum une séquence de pas ou une séquence chorégraphique qui aura toujours une valeur de base fixe. Les juges l'évalueront uniquement avec des GOE	2'30 +/- 10secondes

<sup>1</sup> - Règlement "book" édité par la Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique.

MINIMES Né entre le 01/07/05 et le 30/06/08	PN4	- 4 éléments sauts maxi (double interdit), dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite minimum 6 tours, niveau 1 max - 1 suite de pas niveau 1 max	2'30 +/- 10secondes
NOVICES Né entre le 01/07/2003 et le 30/06/2005	PN6	- 4 éléments sauts maxi (1 seul double saut autorisé), dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied, minimum 6 tours, entrée sautée interdite, niveau 1 max - 1 suite de pas niveau 1 max	2'30 +/- 10secondes
JUNIORS / SENIORS Né avant le 01/07/2003	Préparatoire ou PN7	- 4 sauts maximum dont : -1 axel obligatoire -3 doubles sauts possible (l'un peut être répété) -2 combo ou séquences de sauts - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied minimum 6 tours, niveau 1 max - 1 suite de pas niveau 1 max	2'30 +/- 10secondes

- Remarque :
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois
  - Une combinaison est constituée de 2 sauts maximum
  - Déduction pour une chute : 0,50 pts
  - Niveau 1 maxi pour les pirouettes et les suites de pas
  - la suite de spirales devra être composée de 2 attitudes en carres tenues 3 secondes au minimum chacune.
  - Nombre de tours minimum requis pour les pirouettes :
    - o 3 tours minimum par pied pour une pirouette 1 position avec ou sans changement de pied
    - o 2 tours minimum par position pour une pirouette combinée sans changement de pied (6 tours minimum)
    - o 2 tours par position et 3 tours par pied minimum pour une pirouette combinée avec changement de pied
  - Surclassement en catégorie autorisé

Le jugement des composantes: - Skating skills  
- Performance

Facteur pour les dames et messieurs : 2,5

Passage de médailles : préparatoire avec un [Basic novice](#) et Pré-bronze avec un [Intermédiaire novice](#).

- L'enregistrement des feuilles de programme non effectué conformément au protocole édité par la CSNPA, conduira à une pénalité de -0,5pts de déduction lors de l'exécution du programme (déduction du panel technique). Toutefois cette déduction ne sera pas appliquée pour la saison 2018-2019 mais les comptables feront un bilan sur les clubs ne respectant pas ce protocole.

ou

- Les feuilles de programme non remplies conformément aux directives CSNPA ouvriront à une amende au club de 1€. Toutefois cette amende ne sera pas exigible pour la saison 2018-2019 mais les comptables feront un bilan sur les clubs ne respectant pas ce protocole.

Le règlement R2 de la Zone nord ouest tient compte des recommandations inscrites dans le règlement national du patinage artistique (page 38).

**Article 38 :**

Les clubs hors zone nord-ouest inscrits dans l'une des compétitions régionales de la zone, sont invités à se conformer au présent règlement R2.

**Article 39 :**

Pour le régional 3 (R3), le règlement suivant a été adopté par les trois ligues de la zone ouest :

Catégories	Test maximum	Contenu	Temps
BAMBI Né après 30/06/2012	5ème lame	- Catégorie sans score technique jugée uniquement sur les composantes suivantes : - Skating skills - Performance - Toutes les déductions seront de 0,50 point (temps, etc) En cas d'ex-æquo, le score obtenu sur la composante Skating skills déterminera le patineur le mieux classé.	1'40 maxi
POUSSIN Nés après le 01/07/2010	5ème lame	- 3 éléments sauts maxi au choix : Salchow, Boucle Piqué (boucle, Flip, Lutz, Axel et double interdits) - 1 pirouette maxi 4 tours minimum, base value maximum - 1 suite de pas, base value maximum ou choréo séquence avec 2 attitudes tenues 3 secondes chacune	2'10 +/- 10 secondes
AVENIR Nés entre le 01/07/2008 et le 30/06/2010	PN1	- 4 éléments sauts maxi au choix : Salchow, Boucle Piqué, Boucle. (Flip, Lutz, Axel et double interdits), <b>dont 2 combinaisons ou séquences maxi</b> - 2 pirouettes maxi qui peuvent être de nature différente ou identique, pirouette combinée interdite 4 tours minimum, base value maximum - 1 suite de pas base value maximum ou choréo avec 2 attitudes tenues 3 secondes chacune	2'10 +/- 10 secondes
MINIME Nés entre le 01/07/2005 et le 30/06/2008	PN3	- 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) <b>dont combinaisons ou séquences maxi</b> - 2 pirouettes maximum de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, 6 tours minimum, base value maximum - 1 suite de pas base value maximum	2'10 +/- 10 secondes
NOVICES / JUNIORS nés après le 01/07/1999	PN5	- 4 éléments sauts maxi (double interdit) <b>dont 2 combinaisons ou séquences maxi</b> - 2 pirouettes maximum de nature différente (abréviations différentes), dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied 6 tours minimum, niveau 1 maximum - 1 suite de pas niveau 1 maximum	2'10 +/- 10 secondes

Remarques :

- Une combinaison est constituée de 2 sauts maximum
- Déduction pour une chute : 0,50 pt
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois (sauf pour la catégorie poussins)
- Niveau base value maxi pour les pirouettes et les suites de pas (sauf novices/juniors)

- La suite de spirales devra être composée de 2 attitudes, en carre, tenues 3 secondes au minimum chacune.
- Nombre de tours minimum requis pour les pirouettes :
  - \* 3 tours minimum par pied pour une pirouette 1 position avec sans changement de pied
  - ou
  - \* 2 tours minimum par position pour une pirouette combinée sans changement de pied (6 tours minimum)
  - \* 2 tours par position et 3 tours par pied minimum pour une pirouette combinée avec changement de pied
- Le jugement des composantes :
  - Skating skills
  - Performance
- Facteur pour les dames et messieurs : 2,5

- L'enregistrement des feuilles de programme non effectué conformément au protocole édité par la CSNPA, conduira à une pénalité de -0,5pts de déduction lors de l'exécution du programme (déduction du panel technique). Toutefois cette déduction ne sera pas appliquée pour la saison 2018-2019 mais les comptables feront un bilan sur les clubs ne respectant pas ce protocole.

ou

- Les feuilles de programme non remplies conformément aux directives CSNPA ouvriront à une amende au club de 1€. Toutefois cette amende ne sera pas exigible pour la saison 2018-2019 mais les comptables feront un bilan sur les clubs ne respectant pas ce protocole.

[Le règlement R3 de la Zone nord ouest tient compte des recommandations inscrites dans le règlement national du patinage artistique \(page 38\).](#)

Pour la catégorie BAMBIS Les notes indiquées par le jury ne représentent pas la réalité comptable d'une compétition avec éléments techniques.

La catégorie SENIOR, nés avant le 01/071999 concourent pour la catégorie ADULTES.

### **Article 39-2**

Il est envisagé de créer dans le cadre des règlements techniques de la zone nord ouest une compétition top jump et top spin. Les bases réglementaires et organisationnelles sont les suivantes :

- Inscriptions par niveau et non par âge.
  - Score et jugement identique à celui des programmes (Scale of Value + GOE).
  - Top Jump jugé sur 4 sauts différents :
    - 1 saut de carre
    - 1 saut piqué
    - 1 saut type Axel
    - 1 combinaison de sauts
  - Top Spin jugé 3 pirouettes différentes et divisé en deux catégories :
    - Catégorie 1 :
      - 1 pirouette une position
      - 1 pirouette combinée sans changement de pied
      - 1 pirouette au choix
    - Catégorie 2 :
      - 1 pirouette une position avec entrée sautée
      - 1 pirouette combinée avec changement de pied
      - 1 pirouette au choix
  - Deux essais pris en compte
  - Composition du jury (identique pour les 2 épreuves) : 1 TS, 1 TC, 3 juges dont 1 JA, 1 DVRO et 1 comptable.
- Possibilité de s'inscrire à 1 ou 2 épreuves (Top Jump et/ou Top Spin).

Les modalités d'organisation seront à approfondir au cours d'une réunion spécifique entre les personnes concernées.

**Article 40 :**

Les clubs hors zone nord-ouest inscrits dans l'une des compétitions régionales de la zone, sont invités à se conformer au présent règlement R3

**Article 41 :**

Les compétitions handisport sont ouvertes à toute personne présentant une déficience motrice ou visuelle ou auditive ou mentale. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions générales et les dispositions techniques relatives aux compétitions du règlement international ISU sont applicables.

La durée de chaque programme est de 2'10 maximum

Les programmes de Handisports de patinage artistique individuel seront jugés sur la base des deux composantes Skating Skills et Performance puis sur les éléments techniques.

Le facteur de chaque composante est de 1.0.

Les programmes de Handisports de patinage artistique individuel sont des programmes libres qui doivent inclure des éléments de patinage libre, tels que des sauts, des pirouettes, des pas et autres mouvements de liaison, exécutés avec un minimum de patinage sur deux pieds en harmonie avec la musique choisie par le patineur.

- Au moins un (1) et maximum 4 saut(s) simple(s) (tous les sauts simples sont autorisés).
- 2 combinaisons et séquences de deux sauts maximum sont autorisées.
- Au moins une (1) et maximum deux (2) pirouettes.

Tout élément technique exécuté en sus sera ni comptabilisé, ni déduit.

Une déduction de 1.0 sera appliquée par élément obligatoire non réalisé (saut ou pirouette) manquant. Une déduction de 0,5 point par chute sera appliquée mais pas de pénalité pour des éventuels appuis.

Le programme doit être articulé autour des compétences de patinage plutôt qu'autour de mouvement de non- patinage.